



DÉPARTEMENT - RÉGION
MAYOTTE

www.mayotte.fr

FICHE DE POSTE

DELIB.DL_AP2023.0033 – du 13.04.2023 - POSTE : PB_00491

Direction/Service : DGA Aménagement / Direction des infrastructures

Identification du poste :

Intitulé du poste : Directeur des infrastructures

Fonction : Directeur des infrastructures

Cadre d'emploi : Ingénieurs territoriaux

Grade : Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur HCL - de catégorie : **A**

Filière : Technique

Le positionnement du poste dans l'organisation : Rattaché à la Direction Générale Adjointe Aménagement

Résumé du poste :

Mission ou la finalité du poste : Le titulaire du poste organise l'ingénierie de projets de la collectivité en matière de travaux de construction/réhabilitation d'équipements publics et d'infrastructures de transport et portuaires. Il assiste le DGA dans le pilotage du PPI et le respect des objectifs techniques, financiers et calendaires de mise en service.

Il procède à l'élaboration technique d'un projet d'ouvrage ou d'installation. Il détermine les procédés techniques, coordonne l'ensemble des activités techniques, administratives, financières et humaines, jusqu'au parfait achèvement des travaux, en relation avec les différents partenaires externes et internes.

Il se dote d'un véritable outil d'aménagement du territoire lui permettant de mener, dans les délais impartis et avec toute l'efficacité requise, les opérations programmées

Relations fonctionnelles :

A l'intérieur du service :

- Relation permanente avec l'encadrement intermédiaire et les autres directeurs de la DGA Aménagement Mobilité et Transition Ecologique

A l'intérieur de la collectivité :

- Relation fréquente avec la Direction Générale des Services et les élus. Relation avec l'ensemble des services départementaux

Avec les partenaires extérieurs :

- Relation avec les fournisseurs, les entreprises, bureaux d'études, les prestations de services, relation directe avec les usagers et le milieu associatif, relation fréquente avec l'externe (entreprises, institutions), relation avec les autres collectivités

Activités / Tâches principales du poste :

- Organiser l'ingénierie de projets de la collectivité en matière de travaux de construction/réhabilitation d'équipements publics et d'infrastructures de transport et portuaires

- Conseiller et assister la Direction Générale dans le pilotage du PPI et le respect des objectifs techniques, financiers et calendaires de mise en service

- Assurer une veille juridique et réglementaire

- Elaborer et suivre le budget du service infrastructure
- Etablir une communication avec les agents du CD et les fournisseurs
- Mettre en pratique un management opérationnel des services infrastructures
- Gérer les ressources humaines de la Direction
- Animer et piloter les équipes

Cette liste de tâches énumérée n'est pas limitative. Elle peut évoluer à tout moment sur demande de l'employeur

Compétences pratiques requises :

Organiser l'ingénierie de projets de la collectivité en matière de travaux de construction/réhabilitation d'équipements publics et d'infrastructures de transport et portuaires

- Programmer, planifier les opérations et les travaux
- Intégrer dans ses analyses, les problématiques des différents services spécialisés
- Arbitrer et opérer des choix techniques adaptés
- Etablir et chiffrer un pré programme d'opération
- Organiser et superviser un chantier
- Mesurer l'impact de la réalisation au plan technique

Conseiller et assister la Direction Générale dans le pilotage du PPI et le respect des objectifs techniques, financiers et calendaires de mise en service

- Informer des contraintes techniques inhérentes à certains choix
- Préconiser des solutions techniques
- Participer à l'élaboration de la politique d'équipements

Assurer une veille juridique et réglementaire

- Analyser l'incidence des évolutions (juridiques, technologiques) sur le secteur technique
- Identifier les sources d'informations stratégiques
- Rechercher des informations stratégiques ciblées

Elaborer et suivre le budget des services infrastructures

- Elaborer un budget prévisionnel et réaliser des simulations
- Suivre l'exécution budgétaire et rectifier les écarts entre prévisionnel et réalisé
- Mettre en place un système de contrôle adapté au service (procédures, documents, traçabilité)
- Rechercher des financements et s'adapter aux contraintes financières
- Contrôler la gestion et les engagements des dépenses
- Contrôler la passation et l'exécution des marchés
- Superviser la facturation des fournisseurs et prestataires
- Planifier les investissements

Etablir une communication avec les agents du Conseil Départemental et les fournisseurs

- Organiser, participer à des réunions d'information et / ou de concertation avec les agents
- Développer une stratégie de communication avec les agents
- Développement et gestion des relations partenariales avec les fournisseurs
- Organiser des échanges de pratiques professionnelles

Mettre en pratique un management opérationnel des services infrastructures

- Définir un projet de service (organisation, missions, ressources)
- Définir et négocier les missions et objectifs prioritaires et les résultats attendus (contrat d'objectifs)
- Mobiliser les compétences autour du projet de service
- Veiller à la réactivité et à la qualité des services rendus
- Concevoir des outils de planification et des procédures de contrôle
- Coordonner l'action du service avec celle des services concernés

Gérer les ressources humaines

- Définir les besoins du service et les compétences associées
- Elaborer un organigramme et des fiches de poste
- Gérer le recrutement, l'intégration, la formation et la carrière des agents
- Evaluer les agents

Animer et piloter les équipes

- Répartir et planifier les activités en fonction des contraintes du service
- Mobiliser les compétences autour d'un projet
- Piloter, suivre et contrôler les activités des agents
- Repérer et réguler les conflits
- Favoriser la participation et l'expression des agents

Les particularités/contraintes du poste :

- Travail en bureau
- Déplacements fréquents dans les services de l'Assemblée et sur tout le territoire
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction d'astreintes liées aux obligations du service public
- Disponibilité
- Respect des obligations de discrétion et de confidentialité
- Devoir de réserve et sens du service public

Si besoin, cette fiche sera actualisée tous les ans lors de l'entretien professionnel.

"À défaut d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché, un agent contractuel pourra être envisagé, conformément aux dispositions de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique."